

INSCRIPTION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE COMMUNICATION INFORMATION (MSCI)

Nom : _____ Prénom : _____ nBDS : _____
(à remplir par l'ECG)

Date de naissance : _____

Adresse : _____ NPA et Localité : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Adresse e-mail personnelle : _____

Année d'obtention du certificat ECG : _____

Je souhaite m'inscrire en MSCI *informatique de gestion* pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Je souhaite m'inscrire en MSCI *information documentaire* pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Je souhaite m'inscrire en MSCI *tourisme* pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Conditions d'admission en maturité spécialisée communication information (MSCI):

- ✓ avoir obtenu le certificat de culture générale option communication-information, avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- ✓ avoir atteint un niveau B1 certifié selon le cadre européen commun de référence (CECR) dans les deux langues secondes étudiées :
 - en anglais et allemand ou italien pour l'informatique de gestion ;
 - en allemand, anglais ou italien pour l'information documentaire ;
 - en allemand et en anglais pour l'orientation tourisme.
- ✓ avoir effectué un séjour linguistique de 5 semaines dans une région linguistique correspondant à l'une des deux langues étudiées au certificat d'ECG, après l'obtention du titre. Le séjour doit être validé par un employeur ou une institution qui atteste d'une activité dans la langue cible. L'objectif du séjour linguistique est le développement des capacités de communication orale par l'immersion. Le séjour linguistique est obligatoire pour l'admission en MSCI. Il est vivement recommandé de contracter une assurance d'annulation au moment d'organiser ce séjour linguistique;
- ✓ avoir obtenu un contrat de stage de :
 - 28 semaines à 80% dans le domaine professionnel de l'information documentaire, de septembre 2024 à juin 2025 (le vendredi doit rester libre);
 - 24 semaines à 100% dans le domaine professionnel du tourisme ou de l'organisation d'événements, de septembre 2024 à mars 2025.

La vérification de l'admissibilité des élèves en MS sera effectuée en fin d'année par l'établissement. Il appartient aux élèves de prévoir un projet de formation alternatif en cas de non-admission.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Ce formulaire est à rendre à l'ECG au plus tard le 8 mars 2024, 17h.

Si vous avez déjà obtenu votre certificat ECG, veuillez le transmettre selon les indications communiquées par votre école, au plus tard à la même date.

Date:

Signature :